

Commune de **TIVERNON**

Compte rendu de la séance ordinaire Du Conseil Municipal du Vendredi 16 Décembre 2022

L'an 2022 et le Vendredi 16 décembre, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la Mairie, sous la présidence de Madame Delphine BRUCHET, Maire.

Présents : Mme BRUCHET Delphine, Maire,
Mme VAPPEREAU Béatrice, Mrs. MORGEAT Guillaume, FLEUREAU
Eric, MARTIN Joseph, STEIN Jean-Pierre

Excusés : Mme DESFORGES Anne-Claire (pouvoir à Mme BRUCHET
Delphine), M. BEDU Stéphane (pouvoir à Mme VAPPEREAU Béatrice)

Absents : M. MALLET Jean-Yves, Mme SEVIN Nathalie

Nombre de membres : 10

- afférents au conseil municipal : 10

- en exercice : 10

- présents : 6

- votants : 8

Date de la convocation : 06/12/2022

Date d'affichage : 06/12/2022

Ordre du jour

- Délibération concernant le contrat d'assurance statutaire avec le Centre de Gestion 45
- Délibération Instauration de la journée de solidarité
- Délibération relative à l'organisation du temps de travail 1607 heures

Questions diverses

- Suppression de la taxe aménagement EPCI
- Point sur l'installation des lampes LED rue des Merceries et les hameaux
- Demande de révision de la toiture de l'Eglise à l'entreprise DRU

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du vendredi 2 décembre 2022.

Réf : 2022--44 Délibération : Contrat d'assurance statutaire avec le Centre de Gestion 45

Compte tenu de la hausse importante de la sinistralité dans le Loiret sur l'année 2021, l'assureur AXA a décidé de résilier le marché en cours à effet du 31/12/2022. Malgré une proposition faite par le CDG45 et SOFAXIS à AXA pour éviter la résiliation, ce dernier n'a malheureusement pas accepté l'offre. Ainsi le CDG45 a dû lancer un nouveau marché afin d'être en mesure de nous proposer un contrat d'assurance statutaire au 1^{er} janvier 2023.

Le choix du nouveau prestataire a été fait fin novembre. Le nouveau contrat a été attribué au binôme courtier/assureur DIOT SIACI/GMF à effet au 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 4 ans.

Réf : 2022--45 Délibération : Instauration de la journée de solidarité

Suite à l'avis favorable du Comité Technique du CDG45 en date du 29/11/2022, concernant la mise en place de la journée de solidarité à compter du 1er janvier 2023 au prorata du temps de travail de chacun, le conseil municipal doit donner son avis. Après échange avec les membres du conseil municipal, celui-ci émet un avis favorable à l'instauration de la journée de solidarité.

Réf : 2022--46 Délibération : Organisation du temps de travail

Suite à l'avis favorable du Comité Technique du CDG45 en date du 29/11/2022, concernant l'organisation du temps de travail 1607h à compter du 1^{er} janvier 2023 au prorata du temps de travail de chacun, le conseil municipal doit donner son avis. Après échange avec les membres du conseil municipal, celui-ci émet un avis favorable à l'organisation du temps de travail.

Réf : 2022--47 Affaires diverses :

Mme Le Maire informe les membres du conseil municipal que la taxe d'aménagement EPCI a été supprimée.

Mme le Maire fait un point sur l'installation des ampoules LED rue des Merceries et dans les hameaux.

Mme Le Maire propose aux membres du conseil municipal de demander à l'entreprise DRU de vérifier la toiture de l'Eglise.

La séance est levée à 20 h 00

Ont signé les membres présents :

VAPPEREAU Béatrice

BRUCHET Delphine

STEIN Jean-Pierre

MORGEAT Guillaume

FLEUREAU Eric

MARTIN Joseph